

Mpox



Mise à jour
13/11/2024

Autres dénominations

Monkeypox Virus

Virus De La Variole Du Singe

Variole Simienne

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Endoscopie

Epidémiologie

Agent infectieux

Zoonose causée par Monkeypox virus (Orthopoxvirus, MPXV)

Réservoir

Probablement les rongeurs.

Les singes et les hommes sont des hôtes accidentels.

La maladie est autochtone et cause des cas et parfois des micro-épidémies en Afrique Centrale et de l'Ouest (notamment Nigéria et République démocratique du Congo).

En mai 2022 plusieurs clusters inhabituels ont été déclarés en Europe (Portugal, Espagne, Royaume Uni) notamment parmi les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH).

Mode de transmission

Animal à homme : contact avec sang/liquides biologiques d'animal infecté, morsure
Homme à homme : contagiosité avant le développement des lésions cutanées, gouttelettes, contact direct avec les lésions cutanées, contact avec des objets contaminés par le patient, transmission verticale (mère à enfant)

Période d'incubation

Extrêmes : 5 à 21 jours
Moyenne : 8 jours

Durée d'infectiosité

La contagiosité commence à la fin de la période d'incubation et coïncide avec le développement des premiers symptômes (avant le développement des lésions cutanées) et persiste jusqu'à la cicatrisation de lésions cutanées.

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTELETTES

Placement

Chambre individuelle
Cohorte uniquement en cas de prise en charge des patients infectés par le même agent infectieux et sur accord de l'unité HPCI

Durée des mesures

Absence de symptôme systémique ET cicatrisation des lésions cutanées

Signalétique

-  Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
 -  Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
 -  Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
-

Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique (UU)
 -  Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
-

Transport

-  Faire porter un masque de soins au patient
-  Literie et vêtements du résident propres
-  Avertir le service de destination et le transporteur pour qu'il prennent les mesures adéquates
-  Limiter les déplacements aux besoins essentiels

 Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles

 Désinfection du lit

Visiteurs

 Visites uniquement en accord avec l'unité HPCI

 port de surblouse, gants, masque de soins

 pas de contact avec le patient infecté, maintien d'une distance d'au minimum 1.5m

 retrait du matériel dans la chambre

 bonne désinfection des mains à la sortie de la chambre.

 Les personnes âgées et/ou avec des comorbidités, les immunosupprimés et les femmes enceintes ne doivent pas visiter un individu infecté au vu de la possibilité de développer une forme sévère de la maladie.

Autre

Si les Mesures Additionnelles n'ont pas été mises en place d'emblée, une enquête d'entourage doit être effectuée pour déterminer l'indication à des mesures prophylactiques

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

 Enquête d'entourage selon directives du service HPCI



Particulièrement à risque sont les personnes qui font ménage commun avec le patient infecté et les personnes avec des contacts étroits (partenaires sexuels)

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins

Masque de soins

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
-  Privilégier le matériel à usage unique

Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
-  Utiliser les sacs à linge usuels
-  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
 -  le matériel déposé dans un périmètre > à 2 m sera conservé (boîtes de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles
 -  le matériel présent dans un périmètre < à 2 m (environnement proche du patient) sera jeté



Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté



Les rideaux ou parois de séparation sont à changer/désinfecter selon recommandations HPCI et dans tous les cas si souillures visibles



Vaisselle : filière habituelle

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Autre information

À consulter

Visionner l'onglet ressources

Déclaration du cas

Déclaration à HPCi Vaud

Oui

Déclaration au service HPCI

Il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire par les cliniciens et les laboratoires.

Cliniciens :

Les médecins et les hôpitaux déclarent es résultats cliniques des cas de variole du singe (Monkeypox) confirmés en laboratoire dans les 24 heures à l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois via le formulaire de déclaration clinique prévu à cet effet (ci-dessous).

-  Le formulaire OFSP à remplir par les cliniciens : [Télécharger ici](#).
 -  En cas de besoin: contacter l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois au +41 21 316 44 53 aux heures de bureau ou le CTMG (centrale téléphonique des médecins de garde en demandant la garde des maladies transmissibles) au 021 213 79 79.
 -  Email de déclaration clinique : infectionsdeclarations@hin.ch
-

Déclaration au médecin cantonal

Cliniciens :

Les médecins et les hôpitaux déclarent es résultats cliniques des cas de variole du singe (Monkeypox) confirmés en laboratoire dans les 24 heures à l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois via le formulaire de déclaration clinique prévu à cet effet (ci-dessous).

-  Le formulaire OFSP à remplir par les cliniciens : [Télécharger ici](#).
 -  En cas de besoin: contacter l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois au +41 21 316 44 53 aux heures de bureau ou le CTMG (centrale téléphonique des médecins de garde en demandant la garde des maladies transmissibles) au 021 213 79 79.
 -  Email de déclaration clinique : infectionsdeclarations@hin.ch
-